



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 1er octobre 2021

3114 : LANCEMENT D'UN NUMERO NATIONAL DE PREVENTION DU SUICIDE LE 1ER OCTOBRE

Annoncé par le ministre de la Santé et des Solidarités lors de l'ouverture des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie le 27 septembre dernier, le numéro national de prévention du suicide entre en fonctionnement au 1^{er} octobre. Ce numéro est gratuit et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en Métropole et en Outre-Mer.

Un nouveau dispositif pour réduire le nombre de suicides

Le taux de suicide en France reste l'un des plus élevés des pays européens et le suicide constitue la deuxième cause de mortalité des 10-25 ans après les accidents de la route.

Dans la continuité de la feuille de route Santé mentale et Psychiatrie de 2018, le Secrétaire d'État à la Santé a confirmé la mise en service, pour l'ensemble de la population française, d'un numéro national de prévention du suicide.

La ligne permettra une **prise en charge sanitaire immédiate, 24H/24 et 7J/7**, des personnes ayant des idées suicidaires (depuis les premières idées de mort jusqu'à la crise suicidaire).

Ce nouveau service sera assuré par des **professionnels de soins spécifiquement formés pour assurer des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention**, au sein de centres régionaux répondants situés dans des établissements de santé, et en lien avec le SAMU. Il sera également au service des professionnels de santé désirant en savoir plus sur la prévention du suicide ou ayant besoin d'un avis spécialisé.

Déploiement à La Réunion

Le déploiement du dispositif à La Réunion est prévu en deux temps :

1) Dès le 1^{er} octobre : mise en place du 3114 (numéro national d'appel)

Dès le 1^{er} octobre, la plateforme téléphonique est opérationnelle pour répondre aux appels des Réunionnais, et apporter les services suivants :

- Informer
- Ecouter, sans jugement et avec bienveillance,
- Evaluer le niveau de souffrance de la personne appelante, s'assurer que cette dernière n'est pas en situation de danger et, si tel est le cas, mettre en place les mesures pour la protéger

Ce service, confidentiel et gratuit est à destination de tous, notamment :

- Les personnes en souffrance,
- L'entourage inquiet pour un proche,
- Les personnes endeuillées par le suicide d'un proche,
- Les professionnels en contact avec des personnes en détresse

2) D'ici la fin de l'année : mise en place du centre répondant régional Réunion-Mayotte

La territorialisation des appels sera effective avec la mise en place du centre régional Réunion-Mayotte, porté par l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR)

Ce centre régional associera toutes les parties prenantes concernées (associations bénévoles d'écoute, SAMU, professionnels de la psychiatrie) et les répondants seront capables :

- d'écouter mais aussi de soutenir et d'aider à résoudre la crise,
- d'orienter vers les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée aux situations.

Ce numéro national s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de prévention du suicide. Il est complémentaire du dispositif Vigilans déjà déployé à la Réunion et porté également par l'EPSMR. L'équipe Vigilans est constituée de professionnels de la psychiatrie missionnés pour garder un lien avec les personnes ayant fait une tentative de suicide, et prévenir ainsi une éventuelle récurrence.

En plus des plateformes de répondants, le numéro national de prévention du suicide s'est doté d'un site web : www.3114.fr

Conçu comme un guichet d'information, il se veut être une plateforme de ressources pour toutes les personnes intéressées de près ou de loin par le sujet de la prévention du suicide.



« Pour la première fois dans notre pays,

il y aura un numéro unique national

que toute personne en détresse pourra appeler.

Le 3114 apportera une réponse immédiate aux personnes

en détresse psychique et à risque suicidaire.

Au bout du fil, il y aura des professionnels de santé,

formés, mobilisés, en lien avec les acteurs du soin

de chaque territoire, qui pourront apporter

des réponses adaptées à chaque situation ».

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé